

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude – DRAY Bernadette - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – FAURE Joël - VETTOVALLI Michel - MOUTON Martine — ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (DE DIANOUS Antoine) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry)

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : Claude LALANNE

Délibération n°4.2

Objet : Territoire d'Energie Drôme – Renforcement du réseau (100% SDED) -

Approbation du Projet.

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du Poste EYMARD suite à la demande de la SCI mas de la Frigoulette

Dépense prévisionnelle HT

84 874.43 €

Dont frais de gestion : 4 041.64 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

84 874.43 €

Participation communale

néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- 3) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.